



AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2013
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 022-03-089 lors de la séance d'ajournement du 21 mars 2022, du projet de Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Caplan, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante : www.municipalitecaplan.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : reception@municipalitecaplan.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 17, boul. Perron Est, Caplan (Qc) G0C 1H0.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Caplan pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu **le 18 avril 2022 à compter de 20 h 00 à la salle Multifonctionnelle.**

Donné à Caplan, ce 25 mars 2022.

La greffière-trésorière adjointe



Céline Leblanc Méthot